



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le vingt-septième jour du mois de janvier deux mille vingt à 19 h 00 à la salle de conférence de l'édifice multifonctionnel, situé au 15, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Clément Tanguay, conseiller poste 1 et maire suppléant

M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absent : M. Martin Côté, maire
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4

aussi présente : Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Clément Tanguay, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 00. Mme Myriam Lafleur, directrice générale fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. Clément Tanguay, maire suppléant
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020
6. Résolutions
 - a) Résolution 2020-01-27-01 concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leur infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie local
 - b) Résolution 2020-01-27-02 concernant l'autorisation à agir au nom de la municipalité de Baie-Johan-Beetz auprès de Revenu Québec
7. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 soit adopté avec les modifications.

06. Résolutions

a) **Résolution 2020-01-27-01 concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.**

ATTENDU que la municipalité de Baie-Johan-Beetz a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité de Baie-Johan-Beetz doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Baie-Johan-Beetz approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de cette modification de programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

b) Résolution 2020-01-27-02 concernant une autorisation à agir au nom de la municipalité de Baie-Johan-Beetz auprès de Revenu Québec

Attendu que le responsable des services électroniques représente la municipalité de Baie-Johan-Beetz auprès des Ministères et Organismes du gouvernement du Québec pour toute transaction relative au dossier de la municipalité, incluant la communication de renseignements confidentiels;

Attendu que le responsable des services électroniques peut utiliser tout moyen de communication pour accomplir les tâches liées à sa fonction, dans le respect des conditions d'utilisation des services;

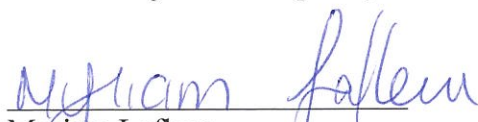
Attendu qu'il y a lieu de nommer la directrice générale secrétaire-trésorière à titre de responsable des services électroniques;

Par conséquent il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que Madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière soit nommée représentante autorisée des services électroniques auprès de Revenu Québec.

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Clément Tanguay
Maire suppléant¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

